

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 14 SEPTEMBRE 2026

Le quatorze septembre deux mille vingt-six à vingt heures et trente minutes le Conseil Municipal régulièrement convoqué le sept septembre deux mille vingt-six, s'est réuni en nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Mme Marie-Ange CAZALA-CROUTZET, Maire.

PRÉSENTS : Mme CAZALA-CROUTZET Marie-Ange, M. COURADET Sébastien, Mme DARETS Marie-Pierre, M. BALASQUE Didier, M. MICHONNET Jean-Luc, Mme GUITARD Véronique, M. CHOQUET Joël, M. SORET Jean-Michel, Mme LACOSTE Hélène, Mme GUÉRAÇAGUE Isabelle, Mme TOUZET Virginie, M. VIGNAU-ESPINE Jérôme, Mme MARRACQ Véronique, M. SY Baba, M. SAPALLY Benoît.

REPRÉSENTÉS : Mme GARROCQ Anne-Marie (pouvoir à Mme DARETS Marie-Pierre), Mme LABAT Gabrielle (pouvoir à Mme LACOSTE Hélène), Mme DANASTAS Elisa (pouvoir à Mme CAZALA-CROUTZET Marie-Ange)

EXCUSÉ : M. DELOT Philippe.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme GUITARD Véronique.

Délibération n° 69-09-26 : Administration générale - Présentation des rapports sur le prix et la qualité du service (RPQS) établi par la Communauté de communes du Pays de Nay au sujet des services d'eau, d'assainissement et gestion des eaux pluviales

En application de l'article D.2224-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame la Maire présente les rapports sur le prix et la qualité du service (RPQS) adoptés par la Communauté de communes du Pays de Nay au sujet des services d'eau, d'assainissement et de gestion des eaux pluviales.

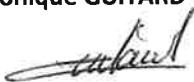
Après présentation de ces rapports, le Conseil Municipal :

PREND ACTE des rapports sur le prix et la qualité du service (RPQS) adoptés par la Communauté de communes du Pays de Nay au sujet des services d'eau, d'assainissement et de gestion des eaux pluviales.

Ainsi fait et délibéré à Bénéjacq, les jours mois et an que dessus et ont signé les membres,

Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance,
Véronique GUITARD



La Maire,
Marie-Ange Cazala-Crouztet

